

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE
du 31 mai 2023 à 17h15 à Honfleur
COMPTE-RENDU

Présents : Marc Louvel, Dominique Lhuillier, Jean-Pierre Julienne, Éric Broussin, Stéphane Bouvry, Marianne Cliquet

Excusés : Geoffroy Prél, Stéphane Frémont

1) Championnat individuel

- Faiblesse des tableaux 2^{de} série :
 - Seulement 3 joueuses dont 1 zéro
 - Seulement 14 joueurs dont 5 joueurs négatifs et 5 zéros
- La phase finale s'est jouée sur les terrains extérieurs (état des terrains à surveiller)
- Un joueur s'est blessé (rupture du tendon d'Achille)
- Bon travail avec la commission arbitrage pour l'équipe des arbitres et le JA

Résultats	Hommes	Femmes
Vainqueur 2^{de} série	Raphaël PEROT (Bois Guillaume, 76)	Lucy Furness (Mondeville, 14)
Finaliste 2^{de} série	Marc-Antoine Gaillard (Bois Guillaume, 76)	Romane Morel (St Lô Manche TC, 50)
Vainqueur 3^{ème} série	Vicente Benoni Palau (Sotteville Les Rouen, 76)	Virginie Girardet (Houlgate, 14)
Finaliste 3^{ème} série	Mathieu Gallier (Louviers, 27)	Aline Desjours (Yvetot, 76)
Vainqueur 4^{ème} série	Joffrey Poisson (Caen TC, 14)	Lisa Damy (Bosc Roger, 27)
Finaliste 4^{ème} série	Paul Dubos (Breville sur mer, 50)	Ludivine Rouillard (Pont Audemer, 27)

Pour la saison prochaine :

- Le **classement de référence sera celui d'octobre** pour la qualification pour les championnats 4^e série, 3^e série et 2^{de} série

- Rappeler dans les comités le règlement concernant les qualifications des joueurs pour la phase régionale et les dates du championnat régional
- Les CD doivent envoyer au JA les qualifiés, en renseignant leurs disponibilités, et les tableaux afin de faciliter le travail d'élaboration des tableaux régionaux
- Les phases finales des CD doivent se jouer avant le week-end de l'ascension pour que les tableaux soient faits dès la parution du classement de mai
- Souhait d'arbitrer les finales des championnats départementaux
- Voir avec la commission médicale pour assurer une permanence lors de la phase régionale
- Travailler sur la densification des tableaux finals du Critérium (en particulier pour les femmes) et sur la communication pour faire la promotion de cet événement de qualité

2) Championnat par équipes

- Il reste deux journées à jouer
- Il faut que les clubs aient deux terrains pour jouer le championnat (cela couvre les terrains extérieurs et les terrains intérieurs)
 - ✘ En cas de pluie, la rencontre peut éventuellement se jouer sur un seul terrain intérieur à condition de pouvoir terminer la rencontre dans la journée (comme c'est prévu dans les règlements)
 - ✘ Voir les règlements de ligue pour la référence au nombre de terrains
- Voir les règlements de ligue pour la référence au nombre de balles par match
- Le seul report autorisé est en cas d'intempérie le jour de la rencontre. En revanche, une rencontre peut être avancée (la commission organisatrice doit être informée)
- Pour les équipes en division pré-nationale : demander un JAE2 sur la fiche équipe (pour faciliter la montée en championnat de France) ; un JAE2 qui doit officier (quid s'il n'officie pas ?)

Vote à l'unanimité

- Pour les équipes en division Excellence : demander un JAE2 ou un JAE1 candidat au JAE2 sur la fiche équipe (pour faciliter la montée en division pré-nationale)

Vote à l'unanimité

- Pour les autres divisions, demander un JAE1 minimum par club
 - ✘ Proposition de faire la demande aux clubs en R1 et R2 pour la saison 2025
 - ✘ Puis l'étendre aux clubs ayant des équipes en championnat départemental pour la saison suivante :
 - Demander à la commission Arbitrage un état des lieux du nombre de JAE par club (point à la prochaine réunion)
 - Présentation au codir de septembre concernant les divisions Pré-nationales et Excellence

Ligue de Normandie de Tennis

Boulevard Charles V – BP 40089 – 14603 Honfleur cedex

Tél : +33 (0) 2 31 14 48 90 – ligue.normandie@fft.fr – www.ligue.fft.fr/normandie

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



- ✘ Cette proposition est faite en lien avec la commission arbitrage afin que chaque club ait un référent qui maîtrise les règlements.

Rappel des Statuts et règlements FFT 2023

Article 120 | Fiche équipe

- (1) Tout club qui participe aux championnats de France interclubs seniors (Pro A à DN4) a l'obligation de déclarer, pour chaque équipe engagée, un juge-arbitre en activité de qualification JAE2 minimum, dont un doit être licencié dans le club. Le cas échéant, à partir de la deuxième équipe engagée, le ou les autres JAE2 peuvent être licenciés d'un autre club à condition que ce dernier n'ait pas d'équipe engagée en championnat de France. En toute hypothèse, un même juge-arbitre ne peut être affecté à plusieurs équipes lorsque celles-ci sont engagées dans des divisions d'un même championnat et se déroulant aux mêmes dates.
Pour chacune de ses équipes, le club devra mettre à la disposition de la commission régionale d'arbitrage dont il relève le juge-arbitre affecté à l'équipe pour au moins une rencontre. En cas d'impossibilité pour le juge-arbitre désigné de juge-arbitrer au moins une rencontre, son club devra proposer un remplaçant à la commission régionale d'arbitrage dont il relève. **Tout manquement à cette obligation entraînera une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée. La sanction pouvant être soit un avertissement, soit un ou plusieurs points de pénalité au classement de la poule, soit l'exclusion du championnat.**
- (2) Tout club qui participe aux championnats de France interclubs seniors (Pro A à DN4) a l'obligation de déclarer, pour une à deux équipe(s) inscrite(s), un minimum de 3 arbitres et, à partir de 3 équipes inscrites, de 6 arbitres de qualification A1 minimum licenciés dans le club. Un même arbitre peut donc être affecté dans deux équipes au plus. Le contrôle de ce point de règlement s'effectuera à une date donnée, déterminée par la commission fédérale seniors, et communiquée aux clubs par le Département Compétition. **Tout manquement à cette obligation entraînera une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée. La sanction pouvant être soit un avertissement, soit un ou plusieurs points de pénalité au classement de la poule, soit l'exclusion du championnat.**
- (3) Un officiel ne peut pas être inscrit sur une même fiche équipe à la fois en tant que juge-arbitre et arbitre.
- (4) Le club visité doit mettre à la disposition du juge-arbitre un arbitre pour chaque partie. Toute personne figurant sur la feuille de composition d'équipe (joueurs susceptibles de jouer en double, capitaine, capitaine(s) adjoint(s) inclus) remise au juge-arbitre ne pourra en aucun cas remplir le rôle d'arbitre.
- (5) Toutes les parties doivent être arbitrées. Si une partie ne l'est pas, elle est gagnée par le club visiteur sur le score forfaitaire de 12 jeux à 0 (6/0, 6/0) Cette partie ne sera pas prise en compte dans le palmarès des compétiteurs.

- **Rappel :** deux WO et/ou disqualifications entraînent un forfait général
- **Montées et descentes :**
 - ✘ CD14, CD50 : ok
 - ✘ CD27 : chez les hommes (3 poules et 2 montées)
 - Le CD27 fera une poule finale pour départager les équipes (ce qui permet de ne pas favoriser une équipe au détriment des deux autres). Les équipes des poules sont prévenues.
 - ✘ CD61 : chez les hommes (2 poules et 1 montée)
 - 1 qualifié déterminé par la phase finale
 - ✘ CD76 : chez les hommes (4 poules et 3 montées)
 - Le CD76 a calqué sa pyramide sur celle de la saison dernière sans prendre en compte la réforme des championnats. Proposition de la commission : faire voter le comité directeur de la ligue le 17 juin sur les différentes options :
 1. Faire une poule avec les quatre vainqueurs de poule pour sélectionner les trois équipes qui montent ;

Ligue de Normandie de Tennis

Boulevard Charles V – BP 40089 – 14603 Honfleur cedex

Tél : +33 (0) 2 31 14 48 90 – ligue.normandie@fft.fr – www.ligue.fft.fr/normandie

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



2. Faire monter les quatre vainqueurs de poule et faire descendre le moins bon non-reléguable de RM2 ;
3. Faire monter les quatre vainqueurs de poule et faire descendre le moins bon seinomarin non-reléguable de RM2.

3) Homologation des tournois

Premier courrier envoyé par Corinne la semaine prochaine avec rappel des **articles 18 et 19** des Statuts et règlements FFT 2023.

Les commissions de validation des comités doivent être vigilante et veiller au respect de ces articles.

- Concernant les **tournois internes** :

Proposition de supprimer le délai de 6 semaines pour les tournois internes afin de coller au mieux à la réalité du terrain et de s'adapter au classement mensuel (trop de matchs joués avant le début du tournoi le 1^{er} jour ou après la fin du tournoi le dernier jour)

Vote à l'unanimité

- On reste sur les mêmes périodes de saisie des tournois.

4) Saison 2024

Championnat 2nde série :

Phase 1 : 30-31 mars et 1^{er} avril (week-end de Pâques)

Phase 2 : 18-19-20 mai (week-end de Pentecôte) avec les championnats 4^e et 3^e série

Championnat par équipes :

J1 : 7 avril

J2 : 14 avril

J3 : 21 avril

J4 : 5 mai

J5 : 26 mai

J6 : 2 juin

J7 : 9 juin

Journée de rattrapage : 16 juin

½-Finales : 22 juin

Finales : 23 juin

Prochaine réunion à prévoir.

Marianne Cliquet



Ligue de Normandie de Tennis

Boulevard Charles V – BP 40089 – 14603 Honfleur cedex

Tél : +33 (0) 2 31 14 48 90 – ligue.normandie@fft.fr – www.ligue.fft.fr/normandie

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

